

adopté

SÉNAT

le 4 nov. 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord cadre de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela, signé à Caracas le 15 novembre 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord cadre de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française

Voir les numéros :

Sénat : 497 (1974-1975), 17 et 41 (1975-1976).

et le Gouvernement de la République du Venezuela, signé à Caracas le 15 novembre 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 497 (1974-1975) Sénat.